

Notons, en passant, le piquant récit que fait l'auteur des rapports passagers et de'sagréables de Grolier dans l'exercice de ses fonctions, qui comprenaient la surveillance des bâtiments royaux, et de Benvenuto Cellini, dont l'ombrageux et acariâtre caractère est aussi connu que l'admirable talent.

Assez malmené, il faut le dire, par M^oe d'Etampes, qui ne l'aimait guère, mis en demeure de céder le logement qu'il tenait de la munificence royale à certain distillateur dont la maîtresse du roi fit son instrument, l'artiste florentin déchargea sa colère sur le trésorier Grolier. Celui-ci, chargé par le roi de faire vider les lieux au ciseleur, se présenta chez lui et lui notifia avec ménagement le déni de justice dont il était l'objet. Cellini résista, Grolier menaça, l'autre n'eut garde de se soumettre et menaça à son tour. « Mais je veux, dit-il dans ses *Mémoires*, en rester la pour le moment. » Grolier avait déjà formé un cabinet d'objets d'art, presque aussi renommé que sa bibliothèque : il est permis de croire que l'artiste ne voulut pas offenser plus avant un juge qui pouvait être un client.

Il y eut dans la longue vie du trésorier des finances de plus sérieux orages que ses discussions avec le sculpteur florentin. Quatre ans avant sa mort, — il avait plus de quatre-vingts ans, — un procès lui fut intenté pour malversation, par des ennemis jaloux de sa haute position et de la faveur du pouvoir qu'il avait su conserver sous les quatre premiers Valois. Il s'agissait de près de quatre-vingt mille livres tournois, somme énorme pour le temps, qu'on l'accusait d'avoir détournée « par omission de recette. » Un arrêt de garnison avait été décerné contre lui, la Cour des comptes en demandait l'exécution immédiate ; non-seulement sa fortune, mais sa tête, paraît-il, y étaient engagées, et le procès durait depuis plusieurs années. Mais le premier président, Christophe de Thou, usa de sa grande influence en